

**SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**EXCO PARIS ACE**  
5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris  
S.A.S. au capital de € 1 660 000  
380 623 868 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2020

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société SQLI,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SQLI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires des prestations au forfait

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'élève à M€ 112.</p> <p>La note D.h de l'annexe aux comptes annuels détaille le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires. En particulier, le chiffre d'affaires des prestations au forfait est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux.</p> <p>Une provision pour perte à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue sur un projet au forfait est négative.</p> <p>Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation des coûts se fonde sur des hypothèses opérationnelles et des estimations ayant une incidence directe sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation des comptes annuels.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne relatives au processus avant-vente, à la facturation et à la comptabilisation du chiffre d'affaires des prestations au forfait.</p> <p>Nous avons testé les contrôles clés mis en place notamment ceux relatifs aux coûts imputés et à ceux restant à courir par projet.</p> <p>Pour une sélection de contrats fondée sur des critères quantitatifs (encours de production significatifs) et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou présentant une rentabilité inhabituelle), nous avons réalisé les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ nous avons analysé les clauses contractuelles et rapproché les données de gestion de la comptabilité ;</li><li>▶ nous avons recalculé les coûts restant à courir et le degré d'avancement des contrats sélectionnés ;</li><li>▶ nous avons comparé la marge à date et la marge à terminaison et les avons analysées par entretien avec le contrôle de gestion ;</li><li>▶ nous avons comparé les marges réalisées en 2020 avec celles qui étaient prévues l'an dernier ;</li><li>▶ le cas échéant, nous avons apprécié les hypothèses retenues par le management pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires.</li></ul>

## ■ Evaluation des titres de participation et des fonds de commerce

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les fonds de commerce et les titres de participation sont inscrits au bilan, respectivement, pour une valeur nette comptable de M€ 23 et de M€ 75. Ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice.</p> <p>Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. Comme précisé dans les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :</p> <p>- « D.a. Immobilisations incorporelles », les fonds commerciaux font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.</p> <p>- « D.c. Titres de participation », la valeur d'utilité dépend de l'actif net corrigé des plus-values et moins-values latentes, de l'évolution attendue des résultats sur la base de l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés et de l'intérêt économique de la participation pour le groupe.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par votre groupe.</p> <p>Nous avons réalisé les procédures suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ nous avons analysé la cohérence des hypothèses clés issues des tests de dépréciation des écarts d'acquisition avec celles retenues dans le cadre de l'évaluation des titres de participation et des fonds de commerce ;</li><li>▶ nous avons examiné les hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés ;</li><li>▶ nous avons apprécié, avec l'assistance de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini retenus par rapport à des références de marché.</li></ul>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

#### ■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ■ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

#### ■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SQLI par votre assemblée générale du 26 juin 2013 pour le cabinet EXCO PARIS ACE et du 20 juin 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet EXCO PARIS ACE était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **■ Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

EXCO PARIS ACE

ERNST & YOUNG et Autres

Emmanuel Charrier

Frédéric Martineau



**SQLI**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 691 180 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 166 RUE JULES GUESDE 92300 LEVALLOIS PERRET  
RCS NANTERRE 353 861 909

**COMPTES ANNUELS  
AU 31 DECEMBRE 2020**





**I. BILAN**

**II. COMPTE DE RESULTAT**

**III. ANNEXE**

## I. BILAN

En euros	Net au 31.12.2020	Notes	Net au 31.12.2019
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	24 279 352	1	25 037 262
Immobilisations corporelles	3 764 263	2	4 420 621
Immobilisations financières	81 383 051	3	76 113 300
	<i>ACTIF IMMOBILISE</i>		109 426 666
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0
Clients et comptes rattachés	22 953 048	4	44 264 200
Autres créances	27 782 983	5	29 201 522
Disponibilités	18 962 078	7	2 576 752
Charges constatées d'avance	2 580 042	8	3 054 439
	<i>ACTIF CIRCULANT</i>		72 278 151
Ecart de conversion actif	11 331		7 701
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>181 716 148</b>		<b>184 675 797</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital	3 691 180		3 691 180
Primes d'émission, de fusion, d'apport	46 959 181		46 959 181
Réserve légale	354 128		354 128
Réserve réglementée	272 850		272 850
Report à nouveau	16 108 554		18 506 858
Bénéfice (perte) de l'exercice	(8 394 880)		(2 398 304)
Provisions réglementées	1 791 147	10	1 381 965
	<i>CAPITAUX PROPRES</i>	9	60 782 160
Avances conditionnées	0		0
	<i>AUTRES FONDS PROPRES</i>		0
Provisions pour risques	739 335		1 349 410
Provisions pour charges	380 705		668 521
	<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>	11	1 120 040
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54 500 139	12	34 339 276
Emprunts et dettes financières divers	17 170 718	13	16 944 965
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 214 471		24 706 649
Dettes fiscales et sociales	19 711 080	14	26 715 317
Dettes sur immobilisations	24 624	15	75 009
Autres dettes	4 391 508	16	3 935 140
Produits constatés d'avance	7 801 408	18	7 167 414
	<i>DETTES</i>		119 813 948
Ecart de conversion passif	0		6 238
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>181 716 148</b>		<b>184 675 797</b>

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

## II. COMPTE DE RESULTAT

En euros	Net au 31.12.2020	Notes	Net au 31.12.2019
Chiffre d'affaires	111 964 401	19	148 114 187
Production immobilisée	0	20	182 156
Subventions d'exploitation	0		0
Reprises sur amortissements et provisions	1 875 221	28	623 448
Transferts de charges	1 835 786	31	786 199
Autres produits	5 233 584	21	4 829 290
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	120 908 992		154 535 280
Autres achats et charges externes	51 495 356	22	64 597 606
Impôts et taxes	4 067 928	23	3 661 506
Salaires et traitements	51 823 755		60 332 548
Charges sociales	21 591 652		26 408 064
Dotations aux amortissements et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 324 538	1 et 2	1 350 417
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	258 092	28	98 684
- Pour risques & charges : dotations aux provisions	965 999	28	2 005 931
Autres charges	149 809		902 299
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>	131 677 129		159 357 055
<b>BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>	<b>(10 768 137)</b>		<b>(4 821 775)</b>
Produits financiers	956 185		1 337 646
Charges financières	1 978 688		1 732 098
<b>BENEFICE (PERTE) FINANCIER</b>	<b>(1 022 503)</b>	24	<b>(394 452)</b>
<b>BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>(11 790 640)</b>		<b>(5 216 227)</b>
Produits exceptionnels	2 318 049		702 240
Charges exceptionnelles	1 048 894		1 069 592
<b>BENEFICE (PERTE) EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 269 155</b>	27	<b>(367 352)</b>
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>(2 126 605)</b>	29	<b>(3 185 275)</b>
<b>BENEFICE (PERTE) NET</b>	<b>(8 394 880)</b>		<b>(2 398 304)</b>

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

### III. ANNEXE

#### A Activité

Créé en 1990, SQLI est le partenaire de référence des entreprises dans la transformation digitale de leur parcours client et de tous les services internes impactés par cette évolution. Son positionnement unique au confluent du marketing et de la technologie lui permet de répondre de façon globale aux enjeux de développement des ventes et de notoriété (marketing digital & social, expérience client, commerce connecté, data intelligence...) ainsi qu'aux enjeux de productivité et d'efficacité interne (digitalisation des opérations, entreprise collaborative, mobilité et objets connectés, CRM...).

SQLI est cotée sur NYSE Euronext Paris compartiment C (ISIN FR0011289040).

#### B Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, SQLI a enregistré une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 24% par rapport à 2019 à 111,9 M€. Celle-ci est essentiellement due aux impacts de la crise sanitaire sur certains grands comptes, tel que le secteur de l'aéronautique mais également sur de grandes entreprises. Ces dernières ont été contraintes de réduire leur engagement sur de nouveaux projets et ont parfois décalé les projets déjà engagés. Toutes les agences du Groupe ont été touchées plus ou moins fortement.

Les effets sur l'activité ont été plus concentrés sur le second et troisième trimestre 2020, avec des baisses de près de 30%. Une légère amélioration s'est faite ressentir sur le quatrième trimestre.

Dans ce contexte le Groupe SQLI a mis en sécurité ses collaborateurs rapidement par un usage plus important du télétravail qui existait déjà dans l'entreprise de manière mesurée afin d'assurer la continuité des projets clients.

Le groupe a bénéficié de mesures d'accompagnement du Gouvernement Français, par le biais du chômage partiel, une aide d'un montant approximatif de 2 millions d'euros sur 2020.

Le groupe a réagi de manière rapide, en prenant des mesures pour préserver au maximum sa rentabilité en limitant l'engagement de projets non prioritaires mais également en réduisant son recours à la sous-traitance pour prioriser le travail de ses collaborateurs. La chasse à toutes les dépenses non indispensables a également été conduite. C'est ainsi que les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 132 M€ en baisse de 17% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation fait apparaître en conséquence une perte de 10,8 M€ contre une perte de 4,8 M€ pour l'exercice précédent.

La société a pu voir l'effet de ses actions envers les collaborateurs par une forte réduction du turnover, qui se situe dans la bonne moyenne du secteur sur l'année.

Cette forte baisse d'activité se traduit aussi dans la dégradation du résultat net 2020 sensiblement déficitaire de 8,4 M€ contre - 2,4 M€ l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, SQLI dispose de capitaux propres de 60,8 M€ et un endettement financier net de 35,5 M€.

Le groupe a souscrit un PGE de 25M€ en avril 2020 afin de prévenir le fort impact de la crise sanitaire sur son activité française.

La bonne génération de trésorerie, liée en particulier à la bonne gestion du poste clients, a permis au groupe SQLI de stabiliser sa dette nette et de respecter ses covenants bancaires dans de très bonnes conditions. Le groupe a également financé l'acquisition de la société Rebdox (UK/Dubai) et la montée au capital de Osudio et Star Republic.

### Gouvernance :

Dans ce contexte, le groupe a aussi connu en septembre une évolution de sa gouvernance suite au non-renouvellement du mandat de Directeur Général de Didier Fauque. Le Conseil d'administration a décidé de confier à Philippe Donche-Gay, Président du Groupe, la responsabilité de PDG pour dynamiser l'entreprise et préparer le futur avec le recrutement d'un nouveau Directeur Général.

Il n'y a pas de modification de la répartition du capital sur l'année 2020. Le fonds D-Bay Advisors reste l'actionnaire de référence de SQLI et les deux fonds significatifs (Otus Capital et Quaero) ont conservé leurs participations significatives.

### C Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le ralentissement de l'économie en particulier en France depuis le 2ème trimestre 2020 a été provoqué par le choc du coronavirus Covid-19. L'évolution de la situation liée à la Covid-19 reste une source importante d'incertitude.

Le groupe SQLI pense d'abord à la sécurité de ses collaborateurs rapidement mis en télétravail pour continuer à assurer les projets pour ses clients. Cela se traduit néanmoins par un ralentissement de l'activité particulièrement en France et plus progressif dans les autres pays où le groupe opère. Les autorités de ces pays ont pris des mesures visant à soutenir les entreprises durant cette période difficile.

Si l'épidémie était contenue dans les prochains mois, les effets sur l'activité seraient concentrés sur les deux premiers trimestres 2021 et un rebond au 2ème semestre pourrait compenser partiellement les effets observés au 1er semestre.

A la date de dépôt de ce document, l'impact de cette épidémie sur les résultats du groupe reste difficile à quantifier.

## D Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes comptables en vigueur en France et applicables au 5 mars 2021, date d'arrêté de ces comptes par le Conseil d'Administration.

Les conventions comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur l'exercice.

### Changement d'estimation comptable

Suite à l'audit conduit dans le cadre du financement de ses créances de CIR, SQLI a décidé de revoir son appréciation du risque sur les crédits d'impôt recherche calculés dans le cadre des programmes de recherche et développement. Après avoir appréhendé ce risque par une provision systématique de ses créances à hauteur de 30 puis de 25%, la société estime que cette pratique n'est plus une juste mesure du risque réel supporté.

La sélectivité et la qualité de la documentation des dossiers présentés permettent à la société de ne plus déprécier ses créances de CIR et de reprendre les provisions antérieurement dotées. Cette reprise a été enregistrée dans le résultat exceptionnel 2020 pour un montant de 2,3 M€.

Les principales méthodes utilisées pour l'arrêté des comptes sont les suivantes :

#### a. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires, ces frais constituant des charges de l'exercice.

Le mali technique dégagé à l'occasion de la transmission universelle du patrimoine (TUP) d'une filiale est inscrit dans les immobilisations incorporelles. Il est affecté comptablement aux actifs sous-jacents sur lesquels ont porté les plus-values latentes constatées lors des opérations de TUP ayant généré le mali technique. Le cas échéant, le mali résiduel représentatif de pertes ou « vrai » mali est comptabilisé en charges financières.

Le mali technique est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Les fonds commerciaux et mali techniques font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont comptabilisés à l'actif s'ils respectent les critères d'activation prévus par les textes. Ils sont constitués des dépenses de personnel relatives aux chercheurs et aux dépenses de fonctionnement.

### b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En application du règlement CRC n° 2004-06, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

En application des règles définies par le règlement CRC n° 2002-10, les actifs corporels immobilisés sont dissociés en leurs composants ayant des durées d'utilisation différentes. Des biens susceptibles de faire l'objet de cet éclatement n'ont pas été identifiés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire (L) sur une base égale à leur coût d'acquisition et sur la durée de vie usuelle des immobilisations :

Installations générales : L sur 8 ans

Matériel informatique : L sur 2 ans

Matériel de bureau : L sur 5 ans

Matériel de transport : L sur 4 ans

### c. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les compléments de prix d'acquisition sont évalués et constituent un élément de ce coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont étalés sur 5 ans par le biais de la constatation d'un amortissement dérogatoire, dont le point de départ est la date d'acquisition des titres.

Enfin, à la clôture de l'exercice, les valeurs des titres sont comparées aux valeurs d'utilité. La valeur d'utilité d'un titre est fonction de l'actif net corrigé des plus-values et moins-values latentes, de l'évolution attendue des résultats et de l'intérêt économique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée, égale à la différence entre la valeur d'utilité et le coût d'acquisition.

### d. Autres immobilisations financières

Les prêts à 20 ans accordés par la société au titre de son obligation à l'effort de construction sont actualisés en fonction du taux à 10 ans des OAT.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Du fait de leur indisponibilité, les espèces conservées par l'intermédiaire financier constituent des créances immobilisées.

Les actions propres sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse connu à la date de clôture de l'exercice.

### e. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non-recouvrement.

Le groupe externalise la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. A l'exception des créances sur les clients étrangers ou implantés dans les DOM TOM, 100% des créances clients sont cédées au factor et figurent sous la rubrique « Autres créances ». Ce poste est intégralement mobilisable.

Les dépenses engagées par SQLI dans le cadre de programmes de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt recherche génèrent une créance d'impôt, qui est constatée à l'actif du bilan, quand elle ne trouve pas à s'imputer en tout ou partie sur l'impôt dû au titre de l'exercice.



Suite à l'audit conduit dans le cadre du financement de ses créances de CIR, SQLI a décidé de revoir son appréciation du risque sur les crédits d'impôt recherche. Après avoir appréhendé ce risque par une provision systématique de ses créances à hauteur de 30 puis de 25%, la société estime que cette pratique n'est plus une juste mesure du risque réel supporté.

La sélectivité et la qualité de la documentation des dossiers présentés lui permettent de ne plus déprécier ses créances de CIR et de reprendre les provisions antérieurement dotées. Cette reprise a été enregistrée dans le résultat 2020 pour un montant de 2,3 M€.

Enfin, une convention de comptes courants intragroupe conclue entre SQLI, société mère, et les sociétés avec lesquelles elle a directement ou indirectement des liens en capital lui conférant un pouvoir de contrôle, règle les flux de trésorerie qui résultent des liens économiques et financiers récurrents existant entre elles.

Dans ce cadre, SQLI établit un état des comptes courants et calcule les intérêts échus sur la base du solde moyen atteint au cours de chaque semestre civil. Les échelles d'intérêts ainsi calculées sont capitalisées au dernier jour du semestre considéré.

Le taux de rémunération des comptes courants est égal à la moyenne des taux EURIBOR 12 mois.

### f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur. Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constatée. La société procède à la cession et à l'acquisition en fin d'exercice des valeurs mobilières de placement qu'elle détient en portefeuille.

### g. Trésorerie

Une convention de centralisation domestique de trésorerie de groupe a été conclue avec la Société Générale le 23 mai 2006. Ce service assure une centralisation sur SQLI, société pivot, de la trésorerie des sociétés participant à la convention.

A ce titre, les positions nettes journalières des comptes des sociétés participantes, débitrices et créditrices (agrégats nets), sont nivelées par le compte de la société pivot de trésorerie et les intérêts débiteurs et créditeurs calculés au jour le jour à partir de la position centralisée de la trésorerie du groupe.

### h. Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations en régie – Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les prestations réalisées non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

Prestations au forfait – Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet au forfait est négative.

### i. Provisions réglementées

Ces provisions ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision mais sont comptabilisées en application de dispositions légales. Elles sont créées suivant un mécanisme analogue à celui des provisions proprement dites, l'octroi d'un régime fiscal qui leur est propre étant subordonné à une telle comptabilisation.

La société amortit sur 5 ans les frais d'acquisition des titres de participation à compter de la date d'acquisition des titres.

### j. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

### k. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au cours du mois de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion à ce dernier cours sont portées au bilan sur les lignes « Ecart de conversion ». Les écarts, qui résultent de la conversion des disponibilités en devises, sont portés au compte de résultat en gains et pertes de change.

### l. Situation fiscale de la société au regard de l'impôt sur les sociétés

SQLI est la société tête d'un groupe fiscal intégré comprenant en 2020 les sociétés CLEAR VALUE SAS, EOZEN France, WAX INTERACTIVE Lille, WAX INTERACTIVE et ASTON INSTITUT.

Aux termes des conventions conclues entre les filiales intégrées et la société mère, les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés comme si elles étaient imposées séparément et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère.

La société constate la charge d'impôt exigible. Ses crédits d'impôt recherche, famille et apprentissage sont portés en diminution de la charge d'impôt.

### m. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Ils ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision dans les comptes.

## E Compléments d'informations

Les informations sont données, sauf indication contraire, en euros.

## 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2020
Logiciels	3 753 093	27 122	446 555	3 333 660
Fonds commerciaux	23 471 498			23 471 498
Valeur brute	27 224 590	27 122	446 555	26 805 158
A déduire : amortissements	2 187 329	338 477		2 525 806
Valeur nette	25 037 262	(311 355)	(446 555)	24 279 352

Les fonds commerciaux se décomposent comme suit :

	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2020
ASTON	8 956 600			8 956 600
ASTON EDUCATION	2 150 492			2 150 492
PROCEA	1 438 183			1 438 183
SYSDEO	5 199 597			5 199 597
<i>Dont :</i>				
Fonds commercial NAGORA TECHNOLOGIE	323 844			323 844
Fonds commercial OBJECTIVA	593 340			593 340
SHAFT	198 200			198 200
AMPHAZ	2 122 553			2 122 553
ICONEWEB	1 407 845			1 407 845
URBANYS	1 524 570			1 524 570
ECLAPS	35 268			35 268
NAGA CONSEIL	437 925			437 925
Autres	265			265
Valeur nette des fonds commerciaux	23 471 498	0	0	23 471 498

La société SQLI a procédé au cours des dernières années à l'absorption par transmission universelle de patrimoine des sociétés SYSDEO, ASTON, PROCEA, SUDISIM, ICONEWEB, URBANYS, ALCYONIX, NAGA CONSEIL, ASTON EDUCATION, ABCIAL et ECOMMERCE 4U. Les activités provenant de ces sociétés sont dorénavant fusionnées avec celles de SQLI : il est donc extrêmement difficile d'identifier le chiffre d'affaires ou la marge provenant de chacune de ces activités. Les deux principaux fonds (ASTON et SYSDEO) ont permis à SQLI de parvenir à la taille critique (passage de 44 M€ de chiffre d'affaires en 2005 à 74 M€ en 2006) et de maintenir ses contrats de référencement avec les clients grand compte dans un contexte de réduction du nombre de prestataires informatiques. Dès lors, la justification de la valeur des fonds commerciaux provenant de ces sociétés a été testée par la méthode des Discounted Cash Flow appliquée à la société SQLI.

Pour l'approche de valorisation globale du fonds de commerce SQLI, afin d'en valider les éléments constitutifs, les valeurs recouvrables ont été déterminées à partir des projections des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Les principaux paramètres retenus pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

Durée des projections : 4 ans (identique au 31 décembre 2019)  
 Taux d'actualisation après impôt : 10,5%  
 Taux de croissance à l'infini : 1,5% (identique au 31 décembre 2019)

Au regard de ces tests, aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2020.

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2020
Installations générales & agencements	5 340 111	147 595	3 479	5 484 226
Matériel de bureau & informatique	2 993 083	180 179	2 162	3 171 100
Mobilier	1 543 740	3 247	0	1 546 987
Œuvres d'Art	10 790	0	0	10 790
Total valeur brute	9 887 724	331 021	5 641	10 213 103
A déduire : amortissements	5 467 103	986 060	4 323	6 448 840
Valeur nette	4 420 621	(655 039)	1 317	3 764 263

## 3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31.12.2019	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2020	1 an au plus	A plus d'un an
Titres de participations	67 588 128	9 345 719	7 688 056	69 245 791		69 245 791
Créances rattachées à des participations	5 702 134	67 142		5 769 276		5 769 276
Total valeur brute	73 290 262	9 412 861	7 688 056	75 015 067	0	75 015 067
A déduire : provisions	3 667 972	43 033	3 325 003	386 001	0	386 001
Valeur nette	69 622 290	9 369 828	4 363 053	74 629 065	0	74 629 065
Prêts	3 871 806	304 458		4 176 264		4 176 264
Dépôts et cautionnements	1 044 729	6 822	740	1 050 811		1 050 811
Actions auto détenues	1 682 853	523 478	354 596	1 851 735	1 851 735	
Créances immobilisées <sup>1)</sup>	82 680	3 463	8 193	77 950	77 950	
Autres titres immobilisés	16		0	16		16
Total valeur brute	6 682 084	838 221	363 529	7 156 776	1 929 685	5 227 091
A déduire : provisions	191 074	402 791	191 074	402 791		402 791
Valeur nette	6 491 010	435 430	172 455	6 753 985	1 929 685	4 824 300
Total valeur brute	79 972 346	10 251 082	8 051 585	82 171 843	1 929 685	80 242 158
A déduire provisions	3 859 046	445 824	3 516 077	788 793	0	788 793
Valeur nette	76 113 300	9 805 258	4 535 508	81 383 050	1 929 685	79 453 365

<sup>1)</sup> Espèces indisponibles du contrat de liquidité

Les principales variations concernant les titres de participations sont les suivantes :

#### Acquisition de la société REDBOX

Aux termes d'un protocole signé en mars 2020, SQLI a acquis 60% du capital de REDBOX DIGITAL, agence e-commerce, implantée au Royaume-Uni, au Moyen Orient et à l'île Maurice.

Fondé en 2004, REDBOX compte 80 collaborateurs. En combinant Conseil, Experience Design et Technologies et une capacité d'accompagnement 24/7 via ses centres de services, REDBOX est devenu l'un des leaders du développement de plateformes e-Commerce et le partenaire incontournable de grands comptes tels que AXA Insurance, Nahdi Medical, Nespresso, Fortnum & Mason et Universal Music Group.

Le protocole d'acquisition prévoit le paiement en numéraire au comptant d'un prix ferme de 3.240 K€ (3.745 K€) ainsi que d'un complément de prix d'un montant de 1.483 K€ (1.720 K€), calculé en fonction des performances opérationnelles du groupe REDBOX en 2019 et 02/2020.

Par ailleurs, SQLI et les actionnaires détenant 40% des titres de REDBOX disposent respectivement de call et de put portant sur ces titres. Ces options sont exerçables en 2021, 2022 et 2023 à des prix d'exercice définis sur la base des performances opérationnelles de la société.

Les frais d'acquisition du groupe se sont élevés à 778 K€ et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

## OSUDIO

En septembre 2017, SQLI a acquis 71,9% du capital d'Osudio Holding BV, leader du e-commerce présent au Benelux, au Danemark et en Allemagne, aux côtés des managers de la société. Cette acquisition a donné lieu au versement en 2020 d'un complément de prix en fonction des résultats de l'exercice 2019 pour un montant de 467 K€. Le solde du complément de prix est évalué à 337 K€ sur la base des performances opérationnelles 2020 et est payable en 2021.

A l'issue de l'acquisition des 71,9% d'Osudio Holding BV, SQLI et les managers détenant 28,1% des titres disposaient respectivement d'un call et d'un put sur ces titres. Un premier tiers de ces options a été exercé en 2019 au prix de 3.000 K€, puis un second tiers a été exercé en 2020 au prix de 2.689 K€, portant la participation de SQLI dans le capital d'Osudio Holding BV à 90,63%. Le dernier tiers est exerçable en 2021.

## STAR REPUBLIC

En juillet 2020, SQLI a procédé au rachat de 42 titres de la société STAR REPUBLIC au prix de 414 K€ portant sa participation à 95,90% et s'est engagé à acquérir, au même prix, en 07/2021, les 41 titres restants lui permettant de détenir 100% du capital de la société.

## Dissolution des sociétés ABCIAL et Ecommerce4U

Les sociétés ABCIAL et ECOMMERCE4U ont fait l'objet d'une dissolution suivie d'une transmission universelle de leur patrimoine (TUP) au profit de SQLI en décembre 2020. Les mali dégagés suite à ces opérations sont comptabilisés en charges à hauteur de 239 K€ mais sont couverts par des reprises de provisions d'un montant équivalent.

Les dépréciations suivantes sont constatées sur les immobilisations financières :

	31.12.2019	Dotations	Reprises	31.12.2020
Titres de participations				
ABCIAL	3 090 292		3 090 292	
ICONEWEB Maroc	17 968			17 968
Ecommerce4U	234 712		234 712	
SQLI Singapore		43 033		43 033
EOZEN SA (Luxembourg)	325 000			325 000
<b>Total</b>	<b>3 667 972</b>	<b>43 033</b>	<b>3 325 004</b>	<b>386 001</b>
Prêts <sup>i</sup>	48 446	0	48 446	0
Actions auto détenues	142 628	402 791	142 628	402 791
<b>Total</b>	<b>3 859 046</b>	<b>445 824</b>	<b>3 516 078</b>	<b>788 792</b>

<sup>i</sup> Taux utilisé pour la dépréciation des prêts : taux OAT à 10 ans à la clôture soit 0% (31.12.2019 : 0.10%).

SQLI procède chaque année à l'évaluation de ses filiales par la méthode des discounted cash flow (DCF). Elle a retenu en 2020 un taux de croissance à l'infini de 1,5% et un coût moyen pondéré du capital avant impôt de 10,5%.

Les provisions sur les titres ABCIAL et Ecommerce4U ont été reprises suite à leur TUP.

SQLI a décidé de cesser ses activités à Singapour et de céder ses titres dans la société SQLI Singapore à son manager au prix de 1€.

## Créances rattachées à des participations

Le 30 octobre 2014, SQLI a consenti à sa filiale WAX INTERACTIVE une avance de 5 209 970 € pour l'acquisition du fonds de commerce LSF INTERACTIVE ainsi que de 100% des titres de la société LSF LOYALTY.

Cette avance porte intérêts au taux annuel visé à l'article 39-1-3° du Code Général des Impôts correspondant à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédits pour des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Les intérêts calculés en 2020 se sont élevés à 67 143 € (74 426 € en 2019).

Cette avance sera remboursée en une seule fois, en principal et intérêts, le 31 décembre 2022. Le remboursement de cette avance est garanti par le nantissement du fonds de commerce de WAX INTERACTIVE.

## Actions auto détenues

Aux termes de la résolution prise par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2020, SQLI a reconduit le programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

Ce programme expire lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il stipule un prix d'achat unitaire maximum de 50 €. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès et un contrat conclu avec la société CACEIS.

	31.12.2020			31.12.2019		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur (en €)	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur (en €)
Actions nouvelles auto détenues au 1 <sup>er</sup> janvier	63 151	26.67 €	1 682 848	62 321	27,33 €	1 703 170
Acquisitions de la période	11 532	19.06 €	219 783	8 536	19,85 €	169 440
Attribution d'actions gratuites						
Cessions à la valeur de vente	(1 128)	18.94 €	(21 368)	(7 706)	17,75 €	(136 805)
Plus ou (moins) value de cession			(29 527)			(52 928)
Actions nouvelles auto détenues au 31 décembre	73 555	25.17 €	1 851 735	63 151	26.67 €	1 682 848

## 4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2020 à 18 828 468 € et les factures à établir à 6 294 215 €. Des dépréciations sont constatées sur les créances clients douteuses (2 560 512 €) à hauteur de 2 169 635 €. L'échéance des créances clients est à moins d'un an.

La ventilation par échéance de l'encours clients (hors créances douteuses) s'analyse de la façon suivante :

En K€	31.12.2020	Non échu	Echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
Créances clients hors groupe hors créances douteuses	7 743	6 384	1 359	140	378	50	791
Créances clients groupe	8 524	816	7 708	123	1 969	393	5 223
<b>Total des créances hors créances douteuses</b>	<b>16 267</b>	<b>7 200</b>	<b>9 067</b>	<b>263</b>	<b>2 347</b>	<b>443</b>	<b>6 014</b>

SQLI a recouru aux services d'une société d'affacturage. Les coûts de la gestion externalisée des créances clients et de leur mobilisation s'apprécient ainsi :

	2020	2019
Assurance-crédit et gestion « Clients »	177 314	168 808
Coût financier de mobilisation des créances	22 588	66 918
<b>Total</b>	<b>199 902</b>	<b>235 726</b>

#### 5 AUTRES CREANCES

	Montant brut	Dépréciation	Montant net	1 an au plus	A plus d'un an
Personnel et comptes rattachés	20 884		20 884	20 884	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	853 623		853 623	853 623	
Etat, autres collectivités					
Crédit d'impôt recherche	1 875 880		1 875 880		1 875 880
CICE	57 883		57 883		57 883
TVA récupérable	2 975 023		2 975 023	2 975 023	
IS	3 000		3 000		3 000
Groupe et associés	6 423 891	(205 480)	6 218 411	6 218 411	
Débiteurs divers					
Créances clients mobilisées	15 518 651		15 518 651	15 518 651	
Divers	259 626		259 626	259 626	



Total	27 988 463	(205 480)	27 782 983	25 846 220	1 936 763
-------	------------	-----------	------------	------------	-----------

Le crédit d'impôt recherche (CIR) de SQLI constaté au titre de 2020 s'élève à 1 875 880 €.

En 2020, les créances de CIR 2017 à 2019 ont été cédées à La Banque Postale (8 186 K€) en contrepartie d'un préfinancement à hauteur de 7 967 K€.

Les créances de CICE 2017 et 2018 ont été cédées à La Banque Postale (3 483 K€) en contrepartie d'un préfinancement à hauteur de 3 329 K€.

Le compte courant de la société ICONEWEB Maroc est déprécié à hauteur de sa situation nette négative au 31 décembre 2020 (138 K€), la société n'ayant plus d'activité.

Le compte courant de la société SQLI Singapore (68 K€) est destiné à être cédé pour 1€ en même temps que les titres de la société. Il a été déprécié en conséquence.

La provision sur le compte courant de la société Ecommerce4U a quant à lui été repris suite à la TUP de la société.

#### 6 VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS

	31.12.2019	Dotations	Reprises	31.12.2020
Titres de participation	3 667 972	43 034	3 325 003	386 002
Prêts effort à la construction	48 446		48 446	
Actions auto détenues	142 628	402 791	142 628	402 791
Clients	1 911 544	258 092		2 169 636
Crédits d'impôt recherche	2 308 339		2 308 339	
Autres créances	374 695	67 826	237 041	205 480
<b>Total</b>	<b>8 453 624</b>	<b>771 743</b>	<b>6 061 457</b>	<b>3 163 910</b>

Le cours de l'action SQLI étant inférieur au 31 décembre 2020 au cours moyen d'acquisition des actions auto détenues, il a été procédé à la dépréciation des actions SQLI détenues à hauteur de 402 791 €.

#### 7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31.12.2020	31.12.2019
Disponibilités	18 914 586	2 529 260
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	47 492	47 492
<b>Trésorerie et équivalents au bilan</b>	<b>18 962 078</b>	<b>2 576 752</b>

La valeur de marché des parts de SICAV et FCP monétaires est de 62 602 € au 31 décembre 2020.

8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance relatives aux affaires sous-traitées s'élèvent à 544 648 € ; celles relatives aux locations et autres charges externes abonnées à 2 035 472 €.

## 9 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 4 613 975 actions (31.12.2019 : 4 613 975) d'une valeur nominale de 0,80 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

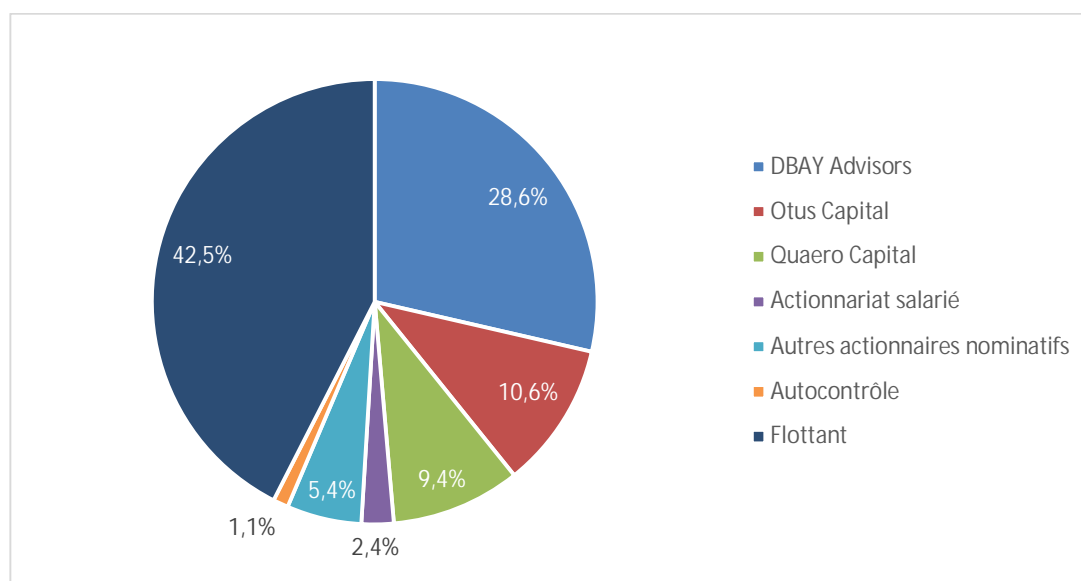
Aucune action nouvelle n'a été créée au cours de l'exercice.

La situation nette de la société avant affectation du résultat de l'exercice a varié comme suit sur la période :

	31.12.2019	Augmentations	Affectation du résultat	Résultat de la période	31.12.2020
Capital	3 691 180				3 691 180
Prime d'émission	46 959 181				46 959 181
Réserve légale	354 128				354 128
Réserve indisponible	272 850				272 850
Report à nouveau	18 506 858		2 398 304		16 108 554
Bénéfice (perte)	(2 398 304)		(2 398 304)	(8 394 880)	(8 394 880)
Provisions réglementées	1 381 965	409 182			1 791 147
<b>Total</b>	<b>68 767 858</b>	<b>409 182</b>	<b>0</b>	<b>(8 394 880)</b>	<b>60 782 160</b>

Les statuts de la société prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital au 29 janvier 2021 est ainsi réparti :



DBAY Advisors est une société de gestion internationale basée à l'île de Man qui détient des participations dans des sociétés européennes de croissance.

#### Instruments dilutifs

	Date d'émission	31.12.2020		31.12.2019	
		Nombre de bons/options restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre de bons/options restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
Stocks options	22.02.2017	23 067	23 067	26 137	26 137
Actions gratuites	22.02.2017	17 676	17 676	19 511	19 511
Stocks options	18.10.2017	2 050	2 050	2 050	2 050
Actions gratuites	18.10.2017	2 358	2 358	2 358	2 358
Actions gratuites	27.03.2018	579	579	579	579
<b>Total</b>		<b>45 730</b>	<b>45 730</b>	<b>50 635</b>	<b>50 635</b>

Les modalités d'attribution ou d'exercice des principaux plans sont décrites ci-après :

#### Stocks options et actions gratuites (02/2017)

Le Conseil d'Administration du 22 février 2017 a consenti 28 000 options d'achat d'actions (stocks options) ainsi que 22 437 actions gratuites au bénéfice de membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux.

Les conditions d'attribution des stocks options sont les suivantes :

- Les options devront être levées au plus tard le 22 février 2024 (7 ans) ;
- Aucune option n'est exercable avant le 23 février 2019 (10 000 options attribuées à Didier Fauque) et avant le 31 décembre 2020 (autres 18 000 options attribuées) ;

- Tout bénéficiaire quittant la société avant le 23 février 2019 (10 000 options attribuées à Didier Fauque) et le 31 décembre 2020 (autres options attribuées) perd son droit à exercer ses options ;
- Le prix d'achat des actions est de 32,04 €.

Tout bénéficiaire d'actions gratuites quittant la société avant le 31 décembre 2020 perd son droit à attribution.

## 10 PROVISIONS REGLEMENTEES

	31.12.2019	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2020
Frais d'acquisition des titres immobilisés	2 055 612	777 638	(9 711)	2 823 539
Amortissements dérogatoires	(1 381 965)	(418 893)	9 711	(1 791 147)
Frais restant à amortir	673 647	358 745	-	1 032 392

## 11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2019	Dotations	Reprises prov. utilisées	Reprises prov. non utilisées	31.12.2020
Litiges prud'homaux et autres	1 349 410	596 625	(1 206 700)		739 335
Crédit d'impôt recherche	0	0			0
Provisions pour risques	1 349 410	596 625	(1 206 700)		739 335
Pertes à terminaison	60 820	349 374	(60 820)		349 374
Pertes de change	7 701	11 331	(7 701)		11 331
Autres provisions pour charges	600 000	20 000		(600 000)	20 000
Provisions pour charges	668 521	380 705	(68 521)	(600 000)	380 705
Total	2 017 931	977 330	(1 275 221)	(600 000)	1 120 040

SQLI est atraite devant le conseil des Prud'hommes par trois salariés et a provisionné le risque encouru selon les estimations de ses avocats (196 K€).

Le départ de salariés dirigeants, provisionné fin 2019 et effectif en janvier 2020, a fait l'objet d'une reprise de provision à hauteur de 1 064 K€, totalement utilisée sur l'année. Le groupe a dû par ailleurs gérer, fin 2020, un certain nombre de départs en France, provisionnés à hauteur de 543 K€.

## 12 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts Bpifrance Financement	7 607 143	8 735 714
Emprunt BNP financement croissance externe PGE	21 750 000	25 500 000
Concours bancaires courants	3 585	31 683
Intérêts courus à payer	139 411	71 879
<b>Total des emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>54 500 139</b>	<b>34 339 276</b>

La direction du groupe estime que le risque de liquidité est limité.

*Emprunts auprès des établissements de crédit*

Afin de financer son programme d'investissement, SQLI a souscrit les emprunts suivants dont un contrat de crédits de 33 M€ auprès de BNP Paribas et d'un pool bancaire (en K€) :

Banque	Nominal	Mise à disposition	Durée	Taux de la période	31.12.2019	Remboursement	31.12.2020
BPIFranc e	2,5 M€	11/2014	7 ans	2,84%	1 000	- 250	750
BPIFranc e	2,5 M€	11/2014	10 ans	4,43%	1 786	- 179	1 607
BPIFranc e	5 M€	03/2017	7 ans	1,79%	4 250	- 500	3 750
BPIFranc e	2 M€	03/2017	7 ans	1,79%	1 700	- 200	1 500
BNP	33 M€	03/2017	7 ans	EUR 12 +3,15%	8 000	(1)	8 000
BNP	33 M€	05/2017	6 ans	EUR 3 +1,75% (4)	4 900	(2) - 1 050	3 850
BNP	33 M€	09/2017	6 ans	EUR 3 +1,75% (4)	12 600	(3) - 2 700	9 900
PGE	25 M€	05/2020	1 an (5)	0.50%			25 000
					<b>34 236</b>	<b>- 4 879</b>	<b>54 357</b>

- (1) Remboursement in fine en 03/2024.
- (2) Remboursement annuel de 1,1 M€ jusqu'en 2022 et 1,8 M€ en 03/2023.
- (3) Remboursement annuel de 2,7 M€ jusqu'en 2022 et 4,5 M€ en 03/2023.
- (4) Marge applicable de 2% au 1<sup>er</sup> semestre à 1,75% au 2<sup>nd</sup> semestre en fonction du ratio Dettes Financières Nettes / EBITDA consolidé.
- (5) D'une durée d'un an, le PGE devrait être renouvelé pour 5 années supplémentaires.

Le contrat de crédits de 33 M€ comporte plusieurs cas d'exigibilité anticipée parmi lesquels le non-respect des ratios financiers suivants, qui ont fait l'objet d'une renégociation en décembre 2020 :

R2 = Dettes Financières Nettes / EBITDA consolidé :

	31.12.2020	30.06.2021	31.12.2021
R2 <	3,50x	3,25x	2,25x

R4 = Dettes Financières Nettes / Capitaux Propres < 1 pour chacun des exercices 2020 et 2021, ainsi qu'au 30 juin 2021.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2020.

En garantie de ses obligations de remboursement des crédits de 33 M€ accordés, SQLI a consenti à la BNP un nantissement de la totalité des actions de la société STAR REPUBLIC et OSUDIO HOLDING BV.

#### 13 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Il s'agit principalement des comptes courants vis-à-vis de sociétés du groupe.

#### 14 DETTES FISCALES ET SOCIALES

	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	7 645 789	7 645 789		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 859 634	4 859 634		
Etat : IS et TVA	6 931 776	6 931 776		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	273 881	273 881		
<b>Total</b>	<b>19 711 080</b>	<b>19 711 080</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 15 DETTES SUR IMMOBILISATIONS

	31.12.2020	31.12.2019
Fournisseurs d'immobilisations	24 624	75 009
<b>Soit au total</b>	<b>24 624</b>	<b>75 009</b>

## 16 AUTRES DETTES

	31.12.2020	31.12.2019
Complément de prix INVENTCOMMERCE		13 897
Complément de prix OSUDIO	337 101	1 019 563
Remises clients et avoirs à établir	2 390 490	2 375 493
Indemnités de licenciement à verser		250 000
Complément salaires, soldes de tout compte et autres soldes personnel	1 100 861	187 587
Cotisation ADESATT	12 570	11 784
Couts Fermeture SQLI Singapore	74 000	
Autres indemnités	452 886	
Jetons de présence	23 600	76 816
<b>Soit au total</b>	<b>4 391 508</b>	<b>3 935 140</b>

Les remises et avoirs à établir concernent essentiellement des avoirs à établir au GEIE ICE dont SQLI est membre (1 729 263€).

Dans le contexte de baisse d'activité et de besoins des clients de collaborateurs toujours plus spécialisés et certifiés, le groupe a dû gérer un certain nombre de départs en France en fin d'année 2020, provisionnés à hauteur de 1 087 K€. De plus, le groupe a provisionné le coût de la clause de non concurrence de M. Didier FAUQUE (ex-Directeur Général) lui restant à payer au titre de l'année 2021 (426 K€).

## 17 CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES DETTES

	31.12.2019	Variations	31.12.2020
Intérêts courus non échus	31 683	(28 098)	3 585
Fournisseurs et comptes rattachés	6 064 855	(1 392 122)	4 672 733
Dettes sociales :			
Provision pour droits à congés payés <sup>1</sup>	5 127 208	(273 910)	4 853 298
RTT et primes de vacances <sup>1</sup>	288 967	(41 184)	247 783
Primes et commissions variables <sup>1</sup>	3 015 985	(1 144 788)	1 871 197
Autres charges de personnel	55 126	(41 326)	13 800
Taxe sur les handicapés	193 028	(28)	193 000
FPC, TA	208 959	(208 959)	0
Dettes fiscales :			
TVTS	82 430	(5 419)	77 011
Contribution de solidarité	221 579	(27 312)	194 267
CET	(727)	(328 108)	(328 835)
Taxe foncière	1 160	(1 160)	0
Jetons de présence	76 816	(53 216)	23 600
<b>Total</b>	<b>15 367 069</b>	<b>(3 545 630)</b>	<b>11 821 439</b>

<sup>1</sup>Charges sociales incluses

## 18 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit des prestations facturées d'avance dont 7 801 408 € au titre des projets au forfait.



## 19 CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	Union européenne	Hors Union européenne	31.12.2020	31.12.2019
Vente Marchandises	0			0	8 890
Ingénierie	87 672 513	1 502 776	1 578 082	90 753 371	125 393 532
Formation	6 509 508			6 509 508	6 290 038
Conseil	14 662 802		38 720	14 701 522	16 421 727
<b>Total</b>	<b>108 844 823</b>	<b>1 502 776</b>	<b>1 616 802</b>	<b>111 964 401</b>	<b>148 114 187</b>

## 20 PRODUCTION IMMOBILISEE

Il s'agit des coûts des personnels affectés aux projets de développement pour la modernisation du système d'information du groupe amorcé en 2015.

## 21 AUTRES PRODUITS

Ils correspondent principalement aux refacturations à destination des filiales en application des conventions de groupe concernant notamment la facturation des services centraux et des redevances des licences de technologie et de marque conclus avec SQLI Suisse et SQLI Maroc.

## 22 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31.12.2020	31.12.2019
Matières non stockées	289 030	291 687
Sous-traitance	35 242 199	47 751 691
Crédit-bail	391 712	420 908
Locations et charges locatives	6 589 509	6 114 562
Locations gérance	751 201	750 814
Entretiens et réparations	1 787 719	1 562 994
Primes d'assurances	546 409	488 662
Personnel extérieur à l'entreprise	280 244	208 902
Honoraires	3 397 437	2 820 219
Publicité, relations extérieures	489 255	691 147
Déplacements, missions et réceptions	744 965	2 261 087
Frais postaux et de télécommunications	410 438	447 444
Services bancaires	157 680	172 596
Séminaires et évènements société	93 478	364 020
Autres	324 080	250 873
<b>Total</b>	<b>51 495 356</b>	<b>64 597 606</b>

## 23 IMPOTS ET TAXES

	31.12.2020	31.12.2019
Taxe d'apprentissage	362 595	29 724
Formation professionnelle continue	772 017	1 143 629
CET	1 332 803	1 569 608
Taxes foncières	318 813	288 411
Taxes sur les véhicules de tourisme	77 012	82 430
Contribution sociale de solidarité	194 267	221 583
Contributions handicapés	193 000	193 028
Autres (dont retenues à la source non imputables sur l'IS)	817 421	133 093
<b>Total</b>	<b>4 067 928</b>	<b>3 661 506</b>

## 24 RESULTAT FINANCIER

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts sur comptes courants	67 143	74 426
Gains de change	87	0
Reprises de provisions <sup>ii</sup>	428 116	905 293
Revenus des titres	460 839	356 761
Autres produits	0	1 166
<b>Total</b>	<b>956 185</b>	<b>1 337 646</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts d'emprunts	817 850	830 843
Swap de taux	111 014	125 261
Commission Cession créances CIR	219 006	0
Intérêts sur financement factor	22 588	66 918
Pertes sur cessions de VMP	29 528	52 969
Divers	14 346	32 527
Mali de confusion	239 374	0
Dotations aux provisions <sup>i</sup>	524 982	623 580
<b>Total</b>	<b>1 978 688</b>	<b>1 732 098</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 022 503)</b>	<b>(394 452)</b>

<sup>i</sup> Dont 43 033€ de provision pour dépréciation des titres SQLI Singapore et 67 826 € de provision pour dépréciation des comptes courants SQLI Singapore. Les titres auto-détenus ont été dépréciés à hauteur de 402 791 €.

<sup>ii</sup> Dont 48 446 € de reprise de provision pour dépréciation liée à l'actualisation des prêts relatifs à l'effort à la construction, 142 628 € de reprise de provision pour dépréciation liée à l'évaluation des titres auto-détenus et 237 042 € de reprise de provisions pour dépréciation du compte courant Ecommerce4U.

Les dividendes reçus par SQLI en 2020 lui ont été versés par sa filiale OSUDIO (461K€).

## 25 EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

SQLI est peu exposée au risque de change car la société réalise l'essentiel de son activité en France et facture ses prestations en euros. Ses positions en devises aux cours de clôture sont les suivantes :

	CHF
Actifs	-
Passifs	(5 318)
Positions nettes avant gestion	
	(5 318)
Positions hors bilan	-
Positions nettes après gestion	
	(5 318)

## 26 EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

*Instruments dérivés de couverture*

SQLI a contracté en 2017 trois couvertures de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement du contrat de crédits de 33 M€. La société a opté pour un taux fixe à l'intérieur de chaque couverture.

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2020, sont les suivantes :

	Emprunt bancaire 33 M€		
Date de commencement	30/06/2017	30/06/2017	20/12/2017
Payeur des taux variables	BNP	BNP	PALATINE
Taux variable	EURIBOR 12 mois	EURIBOR 3 mois	EURIBOR 3 mois
Taux fixe/variable pour SQLI	0,68%	0,44%	0,32%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :			
2020	8 000 000	6 600 000	7 150 000
2021	8 000 000	4 800 000	5 200 000
2022	8 000 000	3 000 000	3 250 000
2023	8 000 000	-	-
2024	-	-	-

## 27 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2020	31.12.2019
Reprises de provision pour dépréciation <sup>ii</sup>	2 308 338	702 240
Reprise amortissements dérogatoires <sup>i</sup>	9 711	
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>2 318 049</b>	<b>702 240</b>
VNC des immobilisations cédées <sup>iii</sup>	1 317	30 177
Dotations aux amortissements dérogatoires <sup>i</sup>	418 893	298 060
Dotations aux provisions pour risques <sup>ii</sup>		737 148
Couts fermeture SQLI Singapore	74 000	
Indemnités de non-concurrence	540 502	
Divers	14 182	4 207
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>1 048 894</b>	<b>1 069 592</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 269 155</b>	<b>(367 352)</b>

<sup>i</sup> Amortissement des frais d'acquisition immobilisés des titres de participation

<sup>ii</sup> Provision des crédits d'impôt recherche : reprise des provisions concernant le CIR 2017 à 2019 pour 2 308 338 €

<sup>iii</sup> Dont moins-value de cession lié à la mise aux rebus des agencements du site de Roubaix

## 28 VENTILATION DES DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

	Dotations	Reprises
Litiges prud'homaux, URSSAF et autres salariés	596 625	1 206 700
Dépréciation des créances clients	258 092	-
Sous-occupation des locaux	20 000	600 000
Pertes de change liées aux créances et dettes d'exploitation	-	7 701
Pertes à terminaison	349 374	60 819
<b>Exploitation</b>	<b>1 224 091</b>	<b>1 875 220</b>
Dépréciation des titres de participation	43 034	-
Dépréciation des comptes courants	67 826	237 042
Prêts effort à la construction	-	48 446
Actions auto-détenus	402 791	142 628
Pertes de change à caractère financier	11 331	-
<b>Financier</b>	<b>524 982</b>	<b>428 116</b>
Amortissements dérogatoires	418 893	9 711
Crédits d'impôt recherche	-	2 308 338
<b>Exceptionnel</b>	<b>418 893</b>	<b>2 318 049</b>
<b>Total</b>	<b>2 167 966</b>	<b>4 621 386</b>

## 29 IMPOT SUR LES SOCIETES

La situation fiscale pour l'exercice 2020 des sociétés membres du groupe fiscal intégré est la suivante :

	Résultat fiscal	Crédit d'impôt recherche	Autres crédits d'impôts
SQLI (tête de groupe)	(12 449 719)	1 875 880	
CLEAR VALUE SAS	(5 759)		
WAX INTERACTIVE	196 419		
EOZEN France	191 033		
WAX INTERACTIVE Lille	21 130		
ASTON INSTITUT	895 448		
<b>Total groupe fiscal</b>	<b>(11 151 448)</b>	<b>1 875 880</b>	<b>-</b>

La ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel est la suivante :

	Résultat avant impôt	Impôt du	Résultat net après impôt
Résultat courant	(11 790 641)	3 195 349	(8 595 291)
Résultat exceptionnel	1 269 155	290 572	1 559 727
Effet des reports de déficits		(3 485 921)	(3 485 921)
Effet de l'intégration fiscale		250 725	250 725
Crédits d'impôt de l'exercice		1 875 880	1 875 880
<b>Résultat comptable</b>	<b>(10 521 485)</b>	<b>2 126 605</b>	<b>(8 394 880)</b>

## 30 VARIATION DE LA SITUATION FISCALE LATENTE

	31.12.2019		Variations		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
Amortissements dérogatoires		673 647	418 893	777 638		1 032 392
II. Charges non déductibles temporairement						
A déduire l'année suivante :						
Charges à payer N	221 582			27 316	194 266	
Honoraires	218 101			13 961	204 140	
Ecart conversion actif	7 701		3 630		11 331	
<b>Total</b>	<b>447 384</b>	<b>673 647</b>	<b>422 523</b>	<b>818 915</b>	<b>409 737</b>	<b>1 032 392</b>
III. Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement (1)	12 812 189		11 151 448		23 963 637	
<b>Total</b>	<b>12 812 189</b>	<b>0</b>	<b>11 151 448</b>	<b>0</b>	<b>23 963 637</b>	<b>0</b>

(1) Déficits reportables du groupe fiscal intégré

## 31 TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	31.12.2020	31.12.2019
Avantages en nature	398 541	465 383
Indemnités d'assurance	40 996	30 882
Ristourne fournisseurs	120	3 890
Indemnités Prévoyance	158 710	247 886
Subvention Fongecif / Agefiph	36 165	34 879
Chômage partiel	1 201 254	-
Divers	-	3 279
<b>Total</b>	<b>1 835 786</b>	<b>786 199</b>

## 32 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES			
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation		
Participations	69 245 791			
Clients	8 524 612			
Avoirs à établir	1 729 262			
Avances en comptes courants	6 173 166			
Prêt à long terme	5 769 276			
Fournisseurs	5 859 131			
Dettes de comptes courants	17 157 383			
Produits financiers de participation	527 982			

## 33 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PARTIES LIEES

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2020	Rémunérations brutes	Charges sociales	2019
Avantages à court terme (1)	991 783	354 380	1 346 163	1 666 036	641 677	2 307 713
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	140 000	28 000	168 000	140 000	28 000	168 000
<b>Total</b>	<b>1 131 783</b>	<b>382 380</b>	<b>1 514 163</b>	<b>1 806 036</b>	<b>669 677</b>	<b>2 475 713</b>

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement et les avantages en nature.

## 34 ENGAGEMENTS HORS BILAN

SQLI, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2020
Locaux	4 312 823	7 432 010	35 937	11 780 770
Matériels informatiques	720 894	690 544	0	1 411 438
Véhicules	557 677	463 692	0	1 021 369
Loyers des contrats de locations simples	5 591 394	8 586 246	35 937	14 213 577

## 1) Engagements reçus

En avril 2016, les cédants du groupe INVENTCOMMERCE (SQLI LTD et SQLI PROPRIETARY LTD) ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 450 K€ pour une durée de 7 ans en matière fiscale soit jusqu'en 2023. En garantie de la garantie, 50 K€ ont été versés sur un compte séquestre.

En mai 2017, les cédants de la société STAR REPUBLIC ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 90 KSEK et cumulativement 700 KSEK. Cette garantie est limitée à 15 000 KSEK.

Elle est accordée en matière fiscale, jusqu'au terme des délais de prescription légaux.

En septembre 2017, les cédants de la société OSUDIO HOLDING BV ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 20 K€ et cumulativement 140 K€. Cette garantie est limitée à 3 800 K€.

Elle est accordée en matière fiscale, jusqu'au terme des délais de prescription légaux.

En mars 2020, les cédants de la société REDBOX ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 10 K€ et cumulativement 50 K€. Cette garantie est limitée au montant du prix de cession payé.

Elle est accordée jusqu'en 2023 et pour une durée de 7 ans en matière fiscale soit jusqu'en mars 2027.

## 2) Dettes garanties par des sûretés réelles

En garantie de ses obligations de remboursement des crédits de 33 M€ accordés, SQLI a consenti à la BNP un nantissement de la totalité des actions de la société STAR REPUBLIC et OSUDIO HOLDING BV.



## 3) Lignes de crédit confirmées et non utilisées

Le groupe dispose de trois lignes de crédit de 1 M€ chacune auprès de BNP Paribas, la Banque Palatine et la Caisse d'Epargne ainsi que d'une ligne d'affacturage non utilisée au 31 décembre 2020 de 15,8 M€. Cette ligne correspond à la valeur du portefeuille des créances clients, avec et sans recours, cédées au factor et non mobilisées à la clôture de l'exercice.

## 35 EFFECTIF MOYEN

Catégories	31.12.2020	31.12.2019
Cadres	962	1 104
Agents de maîtrise, techniciens	63	69
Apprentis	34	43
<b>Total</b>	<b>1 059</b>	<b>1 216</b>

## 36 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite.

L'engagement est calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- l'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- la table de mortalité est celle de 2015-2017 ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge. Pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés dans le groupe sur les trois dernières années : de 4,0% (de 20 à 30 ans), à 3,4% (de 31 à 40 ans), 2,6% (de 41 à 50 ans), 1,4% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est le taux OAT 20 ans soit 0,60% (idem 2019) ;
- Le taux de turnover utilisé ne tient compte que des départs à l'initiative de l'employé, les départs à l'initiative de l'employeur sont exclus. Le turnover est calculé par tranche d'âge et pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés dans le groupe sur les trois dernières années : 12,1% (20-24 ans), 27,3% (25-29 ans), 35,1% (30-34 ans), 28,0% (35-39 ans), 23,9% (40-44 ans) ; 18,1% (45-49 ans) ; 11,4% (50-54 ans) ; puis 3% (55 ans), 2% (56-58 ans), 1% (59-60 ans), 0% (61 ans et plus) ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 42% de charges sociales.

L'engagement est évalué à la clôture à 1 971 K€, charges sociales incluses.

## 37 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	%	Capital	Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Résultat du dernier exercice	Notes
				Brute	Nette					
ASTON INSTITUT	100	30 000	6 350 340	30 000	30 000				644 723	
EOZEN FRANCE SAS	100	38 120	2 844 981						171 690	Détenue par SQLI Luxembourg
CLEAR VALUE SAS	100	85 928	3 639 602	7 405 608	7 405 608	275 919			-5 760	
WAX INTERACTIVE	100	50 000	-1 859 870	50 000	50 000	1 487 144			196 563	
WAX INTERACTIVE Lille	100	30 000	-83 728	2 388 287	2 388 287				21 276	
INVENT Commerce	51	100 000	-3 051	51 000	51 000	1 855			-3 051	
<b>Total France</b>		<b>334 048</b>	<b>10 888 274</b>	<b>9 924 894</b>	<b>9 924 894</b>	<b>1 764 919</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 025 441</b>	

## SQLI COMPTES SOCIAUX

Sociétés	%	Capital	Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Résultat du dernier exercice	Notes
				Brute	Nette					
				SQLI SUISSE (CHF)	100					
SQLI MAROC (DH)	99,87	45 936	5 405 393	70 576	70 576	3 378 141		2 062 565		
SQLI Luxembourg (€)	100	93 000	301 655					-233 821	Détenue par CV SAS	
ICONEWEB MAROC (DH)	100	18 374	-156 159	17 968	0	368 018		-2 104		
SQLI BELGIUM (€)	100	62 500	5 915 918	8 464 226	8 464 226			503 121		
SQLI SA (Luxembourg) (€)	100	124 000	2 842 015	9 169 578	8 844 578			-189		
WAX DESIGN (€)	100	20 000	2 068 735	771 062	771 062			421 209		
INVENTCOMMERCE LTD (€)	100	4	-226 094	1 642 176	1 642 176	278 077		-384 213		
INVENTCOMMERCE PTY (ZAR)	100	6	177 759					--346 742	Détenue par INVENTCOMMERCE LTD	
STAR REPUBLIC AB (SEK)	95,9	9 966	1 533 001	7 318 432	7 318 432			--584 126		
OSUDIO HOLDING BV (€)	90,63	30 661	2 629 276	25 518 402	25 518 402			460 839	181 782	
SOFTLUTION NEDERLAND BV (€)	100	18 000	1 311 508						17 677	
OSUDIO SOFTLUTION SPAIN SL (€)	100	3 000	1 043 468			300 000		256 188	Détenue par OSUDIO HOLDING BV	
OSUDIO NORDICS APS (€)	100	6 653	534 695						491 921	

## SQLI COMPTES SOCIAUX

OSUDIO BELGIUM NV (€)	100	107 000	-71 206						-336
OSUDIO NEDERLAND BV (€)	100	22 885	2 236 264						256 313
OSUDIO DEUTSCHLAND GMBH (€)	100	27 000	3 148 550						-100 276
OSUDIO SWITZERLAND (CHF)	100	18 515	38 112						93 332
CODELUX (€)	51	25 200	1 887						67 635
									Détenue par OSUDIO DEUTSCHLAND
SQLI SINGAPORE	80	49 328	-132 797	43 034	0	67 826 (1)			-132 797
SQLI SPAIN	100	6 000	1 213 878						792 078
									Détenue par OSUDIO SPAIN
REDBOX UK (€)	60	131	388 327	6 242 572	6 242 572				-141 989
REDOX DUBAI	100	11 144	2 136 340						799 194
									Détenue par REDBOX UK
REBOX MAURITIUS	100	516	104 878						88 072
									Détenue par REDBOX UK
PAUL LEWIS	100	111	22 664						2 293
									Détenue par REDBOX UK
<b>Total ETRANGER (2)</b>		<b>792 504</b>	<b>44 894 771</b>	<b>59 320 896</b>	<b>58 934 894</b>	<b>4 392 062</b>	<b>0</b>	<b>460 839</b>	<b>7 005 106</b>
<b>Total FRANCE et ETRANGER</b>		<b>1 126 552</b>	<b>55 783 045</b>	<b>69 245 791</b>	<b>68 859 788</b>	<b>6 156 981</b>	<b>0</b>	<b>460 839</b>	<b>8 030 547</b>

(1) Avance provisionnée à 100%

(2) Les comptes libellés en devises ont été convertis au taux de change fin de mois arrêtés au 31/12/2020.